

Image not found or type unknown



Pas de contrat de sous traitance mais seulement un bon de commanc

Par **mulder2011**, le **17/03/2011** à **11:15**

Bonjour,rrnrje souhaite avoir un appui juridique, il y a deux mois, une entreprise avait besoin de mes services, et celle ci m'a donné des travaux à faire, avec un bon de commande signé pour 20.000 €.rrnr
la société, une fois que j'ai fini les travaux, celle ci ne m'a informé qu'elle me paiera qu'une partie.rnr
que dois je faire sinon que je n'ai pas de contrat de sous traitance avec elle, y a t il une loi pour me protéger, car j'ai des charges à payer.rnr
merci